

INSCRIPTIONS EQUIPES CROSS CORPORATIF 53



2024-2025
Saison Cross Corpo 53

Ouverture des inscriptions le
01/08/2024

Clôture le 01/10/24
(Aucune inscription possible après le 01/10/24)

Photo : Fred photographie



Inscriptions
sur www.crosscorpo53.fr



Conditions d'inscription :

- 1- Etre **salarié, apprenti** (à partir de 16 ans) ou **retraité** :
 - d'une entreprise, d'une administration, d'une collectivité.
 - d'une association sportive d'une entreprise, d'une administration, d'une collectivité.
 - d'une association.
- 2- Etre agriculteur, retraité agricole, salarié dans une exploitation agricole
- 3- Exercer une profession libérale (médecin, kiné, notaire, avocat ...) ou être salarié d'une profession libérale, (assistant (e))
- 4- Etre salarié ou élu d'une municipalité, d'une communauté de commune.

Aucun changement d'entreprise ne peut se faire en cours de saison.

L'équipe doit être composée au minimum de 4 personnes.

Le classement se fait :

- Pour le cross court : par équipe de 3 femmes – les hommes ne sont pas classés par équipe,
- Pour le cross long mixte : par équipe de 4 participants (hommes et/ou femmes).

Modalités d'inscription :

- Nouvelle équipe :
Réaliser une demande de création d'équipe via ce lien : [demande création nouvelle équipe](#)

Inscription participants :

Connecter-vous à votre compte via ce lien : [Inscriptions équipes](#)

Vous retrouvez les inscrits de la saison 2023-2024.

Vous devrez : **mettre à jour, supprimer ou ajouter des participants.**

(le responsable des équipes en souhaitant pas renouveler leur adhésion doivent supprimer tous les coureurs)

Justificatif obligatoire :

Un certificat médical de moins d'un an à la date du dernier cross de non contre-indication au « sport en compétition » ou à « athlétisme en compétition » ou à la « course à pied en compétition » de moins d'un an à la date du dernier cross du championnat ou d'une copie de licence athlé compétition ou athlé running délivrée par la FFA.

Adhésion de 13 € par coureur, paiement à la clôture des inscriptions et avant le 1^{er} cross (la facture sera disponible sur votre sur votre compte cross corpo)

Les dossiers incomplets ne seront pas validés, la cotisation restera due.

Règlement

Rappel :

- Les dossards sont nominatifs et liés au justificatif médicale, tout prêt entraîne l'exclusion.
- Les dossards seront remis en début de saison (uniquement pour les dossiers complets) et seront à rendre à la fin de saison
Les dossards non restitués seront facturés 20 €.

Date limite d'inscription 1er Octobre 2024 (le justificatif médical pourra être ajouté dans un second temps)

AUCUN DELAI SUPPLEMENTAIRE NE SERA ACCORDE